

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-202

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	N° 2021-202

Prêt de vélo métropolitain - Dispositif pour les résidents et employés impactés par les travaux d'infrastructure pour la réalisation des transports collectifs en site propre - périmètre supplémentaire - Décision - Adoption

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 22 janvier 2016, le Conseil métropolitain adoptait sa stratégie métropolitaine pour les mobilités, dotant ainsi la Métropole d'un nouveau plan d'actions pour ses différents déplacements et confirmant l'objectif d'atteindre en 2020 une part modale vélo de 15%.

Dans cette optique, un deuxième plan vélo a été adopté pour définir de nouvelles actions à une pratique cycliste en constante augmentation. Il définit un plan d'actions 2017-2020 qui se décline en 4 axes : donner l'envie de faire du vélo, initier à la pratique du vélo, permettre de circuler à vélo en toute sécurité et donner à tous l'accès à un vélo.

Dans le cadre de ce second plan vélo et plus précisément de l'axe « donner à tous l'accès à un vélo », le prêt de vélo métropolitain a été adopté par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-484 du 7 juillet 2017, modifiée par délibération n°2019-642 du 25 octobre 2019.

Pour rappel, ce prêt de vélo est accordé à titre gratuit pour les personnes majeures résidant de Bordeaux Métropole. Sa finalité est de permettre à l'usager de tester ce mode de déplacement, de le promouvoir sur l'ensemble du territoire en ayant une offre diversifiée de vélos et, de ce fait, répondre à différentes attentes.

En outre la délibération a créé un dispositif complémentaire pour les résidents gênés par les travaux d'infrastructure nécessaires à la création de lignes de transports collectifs en site propre.

Ce prêt est similaire au prêt de vélo classique à la différence d'être un contrat de 10 mois renouvelable. Le caractère renouvelable du prêt permet de couvrir la période des travaux. Le périmètre des résidents éligibles doit être fixé par délibération.

Ainsi, la délibération précitée du 7 juillet 2017 a défini un premier périmètre associé aux travaux de la ligne D et a déterminé la liste des voies concernées sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et Eysines. Pour cette opération, 55 vélos classiques ont été achetés spécifiquement. Selon les demandes des usagers, ils ont été répartis de la manière suivante : 28 sur Eysines, 10 sur Le Bouscat, 9 sur Bordeaux et 8 sur Bruges.

Afin d'accompagner les travaux pour la réalisation de l'extension de la ligne A vers l'aéroport de Bordeaux Mérignac, il est proposé d'établir un règlement et un périmètre spécifique pour ce projet. Les différentes cartes des périmètres éligibles et voies concernées sont jointes en annexe.

Un relevé des voies perturbées par le chantier a été effectué. Cela a permis de déterminer la liste des voies éligibles au prêt de vélos sur la commune de Mérignac.

Le justificatif de domicile présenté par le résident qui sollicitera un tel prêt de vélo devra donc mentionner l'une de ces voies.

Compte tenu de la spécificité de ce secteur de commerces grandes enseignes avec peu d'habitants riverains, il est proposé d'élargir ce dispositif aux employés qui exercent une activité dans ce secteur plus de 3 jours par semaine. Ceux-ci devront présenter comme justificatif, une attestation de leur employeur.

Les vélos mis à disposition des riverains et des employés éligibles seront livrés sur réservation et sur des sites déterminés avec la ville. Le suivi de ce prêt sera assuré, à l'instar du prêt vélo ligne D, par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2 ;

VU le Code des transports, et notamment son article L. 1231-1 ;

VU la délibération n°2016-7 du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 adoptant la stratégie métropolitaine des mobilités ;

VU la délibération n°2016-722 du Conseil métropolitain du 2 décembre 2016 adoptant le 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 « Bordeaux capitale du vélo » ;

VU la délibération n°2017-484 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2018 adoptant le prêt de vélos métropolitains ;

VU la délibération n°2019-642 du 25 octobre 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la mise en place d'un prêt de vélo pour les travaux d'extension de la ligne A vers l'aéroport de Bordeaux-Mérignac permet d'apporter un service aux résidents et employés impactés par ce projet et s'inscrit dans les objectifs du plan vélo métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les périmètres des voies éligibles au prêt de vélo « travaux de l'extension de la ligne A vers l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ».

Article 2 : d'adopter le nouveau règlement de prêt gratuit de vélo classique, renouvelable spécifique aux travaux d'extension du tramway ligne A.

Article 3 : de compléter en conséquence les délibérations n°2017-484 du 7 juillet 2017 et 2019-642 du 25 octobre 2019 susvisées.

Article 4 : de prévoir l'acquisition de 55 vélos pour cette opération.

Article 5 : la dépense sera imputée sur le budget annexe Transports de l'exercice 2021, au chapitre 21 – article 2182.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH